



Chauffage dans la salle de pause

Par **ctvl**, le **22/02/2012** à **11:37**

Bonjour,

Mon patron vient de décider qu'il n'y aurait plus de chauffage dans la salle de pause où nous prenons les repas du midi. Il a donc débranché le radiateur. En a-t-il le droit ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **12:26**

Bonjour,

La salle de pause devrait être chauffée convenablement dans les mêmes conditions que les locaux destinés au travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel (CHSCT), s'il y en a dans l'entreprise ou sinon du Médecin du Travail...